

REGLEMENT PARTICULIER

ADDITIF N° 1 du 8 avril 2002

RALLYE CRIQUE TOUSSAINT

**Le présent additif modifie et/ou complète les articles suivants :
Article 1.3p., 7.1p. et 10p., les autres articles restent inchangés**

1.3p. Vérifications

Conforme à l'Article VI des prescriptions générales FFSA et à l'article 1.3 du règlement standard des rallyes.

Le présent règlement tient lieu de convocation

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront au bureau du PACK Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou le 13 avril 2002 :

- Vérifications Administratives 15H00 – 16H00
- Vérifications Techniques 15H00 – 18H00 tous groupes confondus

A l'issue des vérifications, l'ensemble des véhicules rejoindra le hall d'exposition du Garage GBK situé ZI Pariacabo à Kourou.

7.1p. Départ

~~Compte tenu de la configuration du rallye, aucun carnet de route ne sera utilisé durant ce dernier.~~

Le départ de chaque concurrent se fait 2 minutes, arrondi à la minute supérieure, après l'arrivée du concurrent précédent.

Briefing du Directeur de Course à l'attention des conducteurs des véhicules officiels sera effectué le jour de l'épreuve avant le départ de la 1^{ère} E.S.

ARTICLE 10p. PRIX

Seront récompensés par des coupes et autres prix :

- ⇒ Les premiers du classement général,
- ⇒ Le premier de chaque groupe,
- ⇒ Le premier de chaque classe,
- ⇒ Des prix spéciaux seront aussi décernés.

La remise des prix se déroulera le mardi 16 avril 2002 à partir de 20h00 aux établissements Le GAC Zone Industrielle de Pariacabo à Kourou.

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

Les équipages recevant un prix devront se présenter au complet à la cérémonie de remise des prix sous peine de se voir sanctionner par l'organisateur technique.

Vu le Président du PACK

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. P. A.', written over a horizontal line.